



Rupture d'un contrat de location camion entre particulier

Par **POMMIER SYLVIE**, le **15/02/2019** à **09:43**

Bonjour,

Dans le cadre d'un projet d'ouverture d'un food truck, après avoir reçu les informations par le placier municipal sur les tarifs et emplacements dans ma ville, j'ai signé un contrat de location d'un an auprès d'un particulier pour louer un camion tout équipé. Ce contrat devait démarrer au 1/02/2019 mais n'ayant pas eu le retour d'autorisation écrite de la mairie, j'ai demandé à mon loueur (par sms) de bien vouloir reculer la prise du camion au 15/02, ce qu'il a accepté exceptionnellement (toujours par sms que j'ai conservé)

Sur l'autorisation écrite de la mairie m'attribuant l'emplacement demandé on me donne comme tarif 2,45€/m2/jour alors que le placier m'avait annoncé 1€/m2/jour.

Le chiffrage de départ inclu dans mon prévisionnel me permettait d'exploiter mon activité et bien entendu j'avais signé ce contrat car le prix de départ annoncé me convenait. Au final, avec le tarif précisé sur l'autorisation de la mairie le loyer se montant à 500€/mois au lieu de 200€, mon prévisionnel s'en trouve complètement changé et donc mon projet n'est plus viable...

J'en ai avisé par sms mon loueur lui précisant que mon projet n'est plus faisable dans ces conditions tarifaires et lui exprimant mon besoin de résilier ce contrat car le projet tombe à l'eau.

Je lui proposait de le dédommager du demi mois de loyer (du 15 à fin février) lui laissant 700€ sur les 2400€ de caution versée et encaissée par lui très rapidement.

Dans son retour sms, il m'annonce qu'il gardera l'intégralité de la caution (2400€) car il est dans ses droits.

Ne connaissant pas les textes de loi à propos de cette situation, je souhaiterais être conseillée sur les démarches possibles pour tenter de trouver une solution à mon problème.

En vous remerciant par avance.

Sylvie.P